

Le 18 septembre 2017

## Stratégie nationale de santé 2017 : la CSMF demande du concret

Agnès Buzyn a présenté aujourd'hui les travaux de la stratégie nationale de santé (SNS) pour les années 2017-2022. S'appuyant sur un rapport du HCPS, elle a défini 4 axes prioritaires : la prévention et la promotion de la santé, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins et l'innovation.

Si la CSMF rejoint la ministre de la santé sur ces objectifs, elle s'interroge sur la place accordée à la médecine libérale dans cette politique. Il est nécessaire de recentrer le système de santé sur les soins de ville pour que la stratégie annoncée réussisse.

Le calendrier très court annoncé par la ministre fait espérer une mise en œuvre rapide des mesures décidées. Toutefois, la concrétisation de la stratégie nationale de santé risque de se heurter à la réalité, en particulier à la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) qui sera votée début décembre. Comment va s'articuler la SNS, qui « *donne un cap à la politique de santé* », avec la LFSS qui sera votée avant ?

Cela nécessite donc une concertation de fond intense et fructueuse, dans un délai très court, et la CSMF est prête à y prendre toute sa place. Elle se tient à la disposition de la ministre et des directeurs du ministère de la santé pour faire ses propositions.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*